

Monsieur le Sénateur,
Madame la Députée,
Monsieur le Député.

Nos associations sont inquiètes. Le gouvernement ne semble pas vouloir prendre en compte le travail de nos personnels. Employeurs, salariés, nous souhaitons vous interpeller sur deux sujets, parmi tant de sujets qui nous préoccupent. :

- La prise en compte de nos métiers par les travaux du Ségur de la santé
- La reconnaissance des accords conventionnels portés tant par les salariés que les employeurs.

Peut-on accepter un Ségur de la santé qui exclurait le domicile ?

En tant que Fédération regroupant des services d'aide à domicile et des services de soins infirmiers à domicile intervenant auprès des publics les plus vulnérables, nous souhaitons vous alerter sur la dégradation très forte du climat social au sein de nos structures.

Au plan national, l'exclusion des personnels de nos services du dispositif de revalorisation salariale mis en place dans le cadre du Ségur de la Santé ne peut être acceptée par ceux qui ont et qui continuent à contenir courageusement avec leurs collègues des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) la «digue» à domicile. Par exemple, sans les 32 000 acteurs essentiels du soin à domicile qui accompagnent plus de 140 000 personnes âgées et handicapées en France, le nombre déjà important des malades hospitalisés dépasserait depuis plusieurs semaines nos capacités collectives d'accueil en établissement de santé.

Dans le Tarn, pour l'ADMR, ces services SAAD et SSIAD permettent d'accompagner plus de 8 000 personnes chaque année, personnes fragiles, vivant dans tous les territoires du Tarn et parfois éloignés des équipements de santé. De plus, nos services ont géré cette crise pandémique de par la forte mobilisation des personnels, leur extrême rigueur ont contribué ainsi à assurer le service public de santé, à contenir la propagation de la maladie.

Il est totalement incompréhensible aujourd'hui pour ces professionnels, qui sont engagés au même titre que leurs collègues évoluant en EHPAD ou à l'hôpital, avec les mêmes qualifications, compétences et missions, qu'ils soient ainsi déconsidérés en dépit de leur rôle essentiel dans le parcours de santé de la personne fragile.

Devant une telle iniquité, quel crédit accorder à tous les discours qui depuis des années mettent en avant l'urgence d'un virage domiciliaire? De plus, l'exclusion des acteurs du domicile du Ségur de la santé aggrave encore les difficultés de recrutement des services qui voient se multiplier les annonces de départ de leurs personnels expérimentés vers les EHPAD et les établissements de santé, attirés par la promesse de conditions salariales beaucoup plus favorables.

Une crise sociale se prépare et des mouvements sociaux sont d'ores et déjà annoncés. Nos fédérations redoutent désormais l'impact de cette injustice flagrante sur la prise en charge des bénéficiaires, à l'heure où le maintien à domicile est plus que jamais une condition essentielle au bon fonctionnement de notre système hospitalier.

Ainsi, nous demandons au gouvernement une mesure d'équité et de juste reconnaissance des professionnels pleinement engagés dans l'accompagnement des publics les plus fragiles à domicile, et constamment relégués au second plan, en intégrant les professionnels de nos associations dans le dispositif de revalorisation salariale prévu dans le cadre du Ségur de la Santé.

Une absence de considération du travail des partenaires sociaux

Les employeurs de la branche de l'aide à domicile et les syndicats salariés ont travaillé sur un avenant de la convention collective. Cet accord - dit avenant 43 — signé par l'ensemble des représentants, ainsi unanimes, liste un ensemble de mesures visant à préciser les conditions de classifications des personnels, à revaloriser les conditions de rémunération.

Un seul exemple, les grilles de salaires de nos secteurs sont, pour les premières catégories, largement dépassées par le niveau du SMIC, laissant espérer au personnel une stagnation de leur situation sur plus de 10 ans. Les efforts de professionnalisation, avec l'obtention de titres, de diplômes ne permet même plus de se détacher de ce plancher. Pour des professionnels, comme les aides soignantes, les auxiliaires de vie, les écarts de salaires par rapport au SMIC se réduisent fortement et deviennent non significatifs.

L'avenant 43 avait pour objet de permettre :

- Un rattrapage des salaires les plus bas et de reconstruire des perspectives,
- De reconnaître des évolutions de carrière,
- D'indexer les grilles de salaires sur le SMIC, assurant un minimum de garantie de maintien du revenu dans un contexte d'évolution du coût de la vie.

La Commission nationale d'agrément (CNA) s'est réunie jeudi 12 novembre pour étudier cet avenant 43. Elle a émis **un avis défavorable quant à l'agrément de cet avenant** compte tenu de son impact budgétaire important, difficilement soutenable financièrement par les départements au vu du taux d'évolution de la masse salariale.

L'avenant n'entrera donc pas en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

M. Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, et Mme Brigitte Bourguignon, Ministre déléguée chargée de l'Autonomie, ont adressé à l'Union nationale ADMR un courrier rappelant que cet avenant rejoint la volonté du Gouvernement de renforcer l'attractivité des métiers de l'autonomie. Ils invitent les partenaires sociaux à reprendre leurs travaux pour examiner les conditions dans lesquelles cet avenant pourrait être mis en œuvre progressivement, **au cours du second semestre de l'année 2021.**

Prenons acte de ces propos mais surtout avançons... enfin.

Au-delà de nos métiers, ce sont bien de nos parents, de nos grands-parents, de nos voisins dont nous parlons.

Ne pas prendre en compte nos métiers, c'est oublier ceux qui nous entourent.

Nos demandes

- **La définition des moyens accordés au domicile, au « grand âge ».**
- **Des salaires pour nos personnels conformes à l'utilité sociale des métiers exercés.**
- **Des discours clairs. On ne peut promettre l'étude d'un énième avenant et refuser d'intégrer nos métiers dans les réflexions sur le Ségur de la Santé.**
Certes une revalorisation coûte mais que les dispositifs financiers soient clairs. Et notamment quels sont les financeurs ? Le débat entre le national et les départements—ces derniers aux moyens souvent très variables—retardent toute conclusion et ne sécurisent pas nos secteurs.
- **Des revalorisations de salaire bien prises en charge par les finances publiques, sans que cela ne se traduise par une pression accrue sur l'encadrement de nos associations ou sur les moyens généraux permettant les fonctionnements.** Nos associations fonctionnent déjà à l'économie, avec des personnels encadrants mobilisés et ces derniers ne doivent pas devenir les variables d'ajustement des budgets.
- **Une mise en œuvre, sans attendre. Le besoin est déjà là et attendre ne serait qu'un accompagnement au déclin des services, à l'abandon des populations de nos territoires.**



pour tous, toute la vie, partout

**Associations
et Fédération ADMR du Tarn**

Ces messages sont portés :

- Par les administrateurs des associations ADMR
- Par les personnels
- Par les personnels d'encadrement des associations et de la Fédération

